

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 JUIN 2016

COMPTE-RENDU

Présents : D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; J-M. ROYANNEZ ; V. VOIGNIER ; M.CROUZET ; J. PLEINET ; H. CHAMBON ; D. FAQUIN ; J-P. GARDE ; Y. MAGNIN ; B. TEYSSOT ; N. VASSALO ; F. JEUNOT.

Absents excusés : M. ASTIER ; S. BENSADI ; F. BOUVET ; E. CHAHBAZIAN ; A. FERRIER ; H. MARTINEZ ; F. MERLE ; B. RUNDLER ; V. BARD (arrivé à 21h11) ; F. MICHEL DIT BARON ; F. ROBIN ; P. ZANI ; M. GELINOTTE ; T. SERRADURA.

Procurations : P. ZANI à D. CHASSOULIER ; F. MICHEL DIT BARON à J-M. VALLA ; S. BENSADI à V. VOIGNIER ; F. ROBIN à D. FAQUIN ; F. MERLE à D. QUET ; H. MARTINEZ à B. TEYSSOT ; M. GELINOTTE à N. VASSALO.

Secrétaire de séance : D. CHASSOULIER.

ORDRE DU JOUR

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
1 - Finances : Compte Administratif définitif 2015 et affectation des résultats	21			Approbation du Compte Administratif 2015 avec un résultat de clôture cumulé global de 4 569 223,53 € en fonctionnement et de - 513 623,63 € en investissement. Les excédents et déficits susmentionnés sont repris au budget. Monsieur le Maire est sorti.
2 - Finances : Approbation du Compte de Gestion 2015	22			Le compte de gestion est approuvé.
3 - Finances : Décision Modificative n° 1	22			La décision modificative n° 1 est approuvée. Elle modifie le budget prévisionnel de la manière suivante : - Section fonctionnement le chapitre 002 de + 385,22 € et le chapitre 023 de + 385,22€ - Section Investissement le chapitre 021 + 385,22 € et le compte 1068 du chapitre 10 de - 385,22 €
4 - Finances : Tarifs saison culturelle 2016/2017	22			Les nouveaux tarifs seront applicables dès la prochaine saison culturelle 2016/2017. Cf. annexe 1
5 - Finances : service de restauration scolaire - modification des tarifs	22			Les nouveaux tarifs seront applicables à la rentrée 2016-2017. Cf. annexe 1
6 - Personnel : Intervenante Musique	22			1 poste contractuel de 10h/semaine annualisé est reconduit pour l'année scolaire 2016/2017 afin de dispenser l'enseignement musical dans les écoles primaires de la Commune et réaliser le lien et la coordination entre les groupes scolaires et l'école de musique dans ce domaine.

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
7 - Personnel : renfort sieste école maternelle André Blanc	22			2 postes contractuels de 2.5h/semaine annualisés sont créés, suite à l'augmentation des effectifs en classe à la maternelle André Blanc, pour la surveillance de la sieste qui est organisée dans les locaux de l'école primaire.
8 - Personnel : création d'un poste d'ATSEM - renfort école maternelle André Blanc	22			Au regard des effectifs de l'école maternelle André Blanc pour la rentrée 2016/2017, le poste de renfort ATSEM est maintenu.
9 - Personnel : créations et suppressions de postes	22			Afin d'adapter la fiche de poste du commis de cuisine à la nouvelle organisation du service, le Conseil Municipal décide d'ajuster le temps de travail du commis de cuisine et de modifier le tableau du personnel en ce sens.
10 - Intercommunalité : fusion communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes avec communauté de Communes de la Raye		22		Avis défavorable du Conseil Municipal sur la fusion de la Communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes avec la Communauté de Communes de la Raye, le changement de nom de la Communauté d'agglomération et la nouvelle répartition des sièges entre les Communes membres au sein de la Communauté d'agglomération.
11 - Travaux : Rond-Point des Couleures	23			Le Conseil Municipal décide de ne pas participer au financement des travaux de réaménagement du rond-point des Couleures, au regard des nouvelles répartitions financières issues des accords entre la Ville de Valence et le Conseil Départemental de la Drome et de l'intérêt supra communal du projet.
12 - Travaux : Choix des entreprises pour la réalisation des travaux d'extension des vestiaires du foot	23			Le Conseil Municipal retient la proposition de la Commission des marchés pour l'attribution des lots relatifs aux travaux d'extension des vestiaires du foot. Lot n° 1 : Terrassement gros œuvre : COBAT - 73 419.20 € HT Lot n° 2 : Etanchéité : ECOBA - 13 809.00€ HT Lot n°3 : Menuiseries : Menuiserie MARION - 21 080.00 € HT Lot n°4 : Menuiseries Extérieures : DELORME - BATANDIER - 9 947.00 € HT Lot n°5 : Doublage - plafond - SOULIER DUNY : 14 527.30 € HT Lot n°6 : Sols- Entreprise BERTHIER : 8 421.43 € HT Lot n°7 : Electricité : Contact Electrique : 19 978.09 € HT Lot n°8 : Plomberie : PERICHON : 38 900.00 € HT Montants HT hors options

Affaires diverses

- D.I.A. : La Commune ne préempte pas.
- Voyage à INGOLDINGEN du 1^{er} au 4 octobre 2016.
- Fête de l'été le 9 juillet prochain.
- Compte-rendu des décisions du Maire : bilan en septembre 2016 et lecture en séance du Conseil Municipal.

- Réunion du SCOT :
 - o 113 avis écrits auprès des trois commissaires-enquêteurs
 - o 20 Communes ont fait des remarques sur les enveloppes urbaines
 - o L'Etat a fait des observations sur le côté trop restrictif
Ajustement à venir.

ANNEXE 1

Tarifs Saison Culturelle :

Tarif scolaire et enfant jusqu'à 14 ans + adulte spectacle jeune public	5 €
Tarif groupe (10 personnes minimum de +14 ans) + pass 3 entrées	10 €
Tarif adulte (avec réservation)	12 €
Tarif adulte (sans réservation)	15 €

Tarifs Cantine :

RESTAURATION SCOLAIRE	
<i>Tarif de base</i>	4.40 € le repas
<i>Extérieur à la Commune</i>	4.60 € le repas
<i>Adulte</i>	6.20 € le repas
<i>Personnel de cantine et de garderie</i>	3.30 € le repas
<i>Exceptionnel</i>	5.60 € le repas
<i>P.A.I. (projet d'accueil individualisé enfant malade)</i>	2.20 € le repas
<i>Tarifs aidés sous condition :</i> - être résident à Saint-Marcel-lès-Valence, être non imposable - les tarifs aidés pour la période du 1 ^{er} septembre 2016 sont appliqués sur la base de l'avis d'imposition sur les revenus 2015 et selon le quotient familial en vigueur.	Quotient de : - 0 à 350 : 2.20 € le repas - 351 à 500 : 2.60 € le repas - 501 à 620 : 2.80 € le repas - 621 à 710 : 3.10 € le repas